



BULLETIN MUNICIPAL

CHAULNES



Avec Vous

JANVIER 2018 • N°: 75

- Le mot du maire
- Les permanences
- L'état civil
- Séances du conseil municipal
- Bien vivre à Chaulnes
- La parole aux associations
- Informations diverses
- Le coin des enfants
- Centenaire 1914-1918



Ouverture
de la **maison médicale**
le 11 décembre 2017



Le Mot du Maire

Le mot du
Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Permettez-moi, en mon nom et au nom de l'ensemble des membres du conseil Municipal et du personnel communal, de vous présenter tous mes vœux de bonne année et de bonne santé, pour vous-mêmes et tous ceux qui vous sont chers.

Les débuts d'année sont toujours synonymes d'espoirs et de bonnes résolutions.

Espoirs de paix dans le monde, malheureusement souvent déçus, espoirs de fraternité, de tolérance et de solidarité parfois difficiles à appliquer face à une actualité sans complaisance, voire même cruelle.

Je résumerai les résolutions au niveau local :

Continuer à offrir à notre commune l'image d'un conseil municipal travaillant dans la sérénité, essayer de faire les bons choix face aux difficultés financières qui accablent les communes, établir avec la communauté de communes une coopération sans failles au service de tous ses administrés sans un souci de progrès, de développement, de mutualisation des moyens,... la liste pourrait être longue, et même répétitive chaque année.

Après les espoirs et les bonnes résolutions, les bonnes nouvelles : Chaulnes et ses environs se dirigeaient tout droit, à court terme, vers le « désert médical » tant redouté dans le milieu rural. Voilà pourquoi l'ouverture du cabinet médical est une excellente nouvelle.

Une chose est sûre également : si vous pouvez compter sur l'engagement de vos élus, communaux ou communautaires, rien ne peut se faire sans la compréhension, la confiance et la tolérance de tous et entre tous. Question de bien vivre ensemble, tout simplement...

Excellente année 2018 à toutes et à tous !

*Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes*

Les Permanences en Mairie

❖ **Assistante de Service Social (sur RDV)**

Le 3^{ème} lundi du mois de 9h30 à 12h00

Pour prendre rendez-vous, contactez Mme PINCHEMAILLE lors de sa permanence téléphonique le mercredi de 13h30 à 16h30 au 03.20.05.60.70

❖ **Mission Locale**

Mardi et jeudi

(Sur RDV auprès de la Mission Locale de Ham)

❖ **F.N.A.T.H : association des accidentés de la vie**

Si besoin, contacter M. Lemaire Pierre :

44 rue de Pertain 80320 CHAULNES ☎ 03.22.85.52.07

❖ **A.C.P.G./C.A.T.M : si besoin**

Contactez M. Lampernesse : 26, rue Odon Dumont

80 320 CHAULNES ☎ 06.14.82.22.58

❖ **La Croix rouge - Banque alimentaire** tiendra désormais sa permanence au local Croix Rouge (36 avenue Roger Salengro, à côté de Carrefour) : mardi de 16 h 30 à 17 h 30 (tous les 15 jours)

Maire

M. Thierry LINEATTE

- Sur rendez-vous

Adjoints

Mme Anne LEBRUN

- Mercredi de 17h00 à 18h00

- Sur rendez-vous

M. Benoît GANCE

- Sur rendez-vous

Mme Nadège LATAPIE COPE

- Mardi de 17h30 à 18h30

M. Arnaud NOBLECOURT

- Jeudi de 18h00 à 19h00

Les permanences de la Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion (M.D.S.I.)

7, rue du Temple 80320 CHAULNES ☎ 03.60.03.47.70

Secrétaire :

Mme De Matos

- Secrétariat ouvert au public : lundi, mardi et jeudi
De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Assistante sociale :

Mme Masset

- permanence sans rendez-vous le mardi de 9h à 11h30
- entretiens sur rendez-vous et visite à domicile du lundi au vendredi

Infirmier – puériculteur :

M. Tripet

- permanence sans rendez-vous le mardi matin de 09h15 à 11h30
 - rendez-vous possible et visite à domicile du lundi au vendredi
- Consultation de nourrissons sur rendez-vous avec médecin de PMI :
- 1^{er} mardi de 13h45 à 16h30
 - 4^{ème} lundi de 09h00 à 11h30

Sage – femme de PMI :

Mme Desmarest

- le jeudi sur rendez-vous

Conseillère en Economie Sociale et Familiale :

Mme Guillaume



POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE, COMPOSER LE 3237
(Accessible 24h/24h)

Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde

Etat - Civil

Etat-civil

Rectification d'une erreur dans le n°74 du bulletin municipal :
DESCHAMPS Julian (et non Sacha), né le 14/09/2017.

Ont ouvert les yeux :

20/10/2017 : **Mathis DELCOURT**
24/10/2017 : **Jules PONCHART**
01/11/2017 : **Ethan LEFEBVRE**
01/11/2017 : **Tiffany GONIN**
08/12/2017 : **Eddy GUILBAUD**
17/12/2017 : **Alek BOULANGER**
22/12/2017 : **Thomas GRATTENOIX**



Se sont unis :

28/11/2017 : **Julien DUPONT et Morgane GRAUET**
14/12/2017 : **Eudes D'ABADIE DE LURBE et Catharina ELISABETH**
16/01/2018 : **1^{er} PACS enregistré en mairie entre Romain POIVRE et Sandrine NAIRA**

Nous ont quittés :

24/10/2017 : **Marie GONIAK**
29/11/2017 : **Berthe GALLAIS**
15/12/2017 : **Ginette PELLETIER**
23/12/2017 : **Béatrice CULINAS**
14/01/2018 : **Lucette MANCHELIN**

N'apparaissent dans ce bulletin que les actes déclarés en Mairie. Aussi nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour toute omission, indépendante de notre volonté.

COMPTE-RENDU Séance du conseil municipal Du 27 novembre 2017

Séance du
conseil
municipal

Présents : M. Linéatte, Mme Lebrun, Latapie-Copé, MM. Noblécourt, Gance, Mmes Masson, Legrand Valérie, Not, Diéval, MM. Merlin, Lanvin, Boitel, Cheval, Capelle, Lecot.

Excusés : Mme Legrand Marie-Josée
Melle Aberbour
M. Brunoy avec pouvoir à Mme Diéval

Le quorum atteint, la séance débute à 19 h 00. Mme Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

M. Linéatte présente, au nom du conseil municipal, toutes ses condoléances à Mme Marie-Josée Legrand pour le décès de son père et tous ses vœux de prompt rétablissement à M. Michel Brunoy.

I. Rapport commission voirie-habitat-bâtiments

1. Projet habitat maison du CIL.

Monsieur Merlin et Monsieur Linéatte ont rencontré Monsieur Pruvot chargé du projet à la Maison du Cil.

- Proposition d'aménagement de la zone AU2 :
 - Du côté ville du locatif (parcelles à proximité de l'école) ;
 - En arrière de ces terrains : parcelles en accessibilité à la propriété mais aussi également du locatif en accession à la propriété.

Avis favorable à l'unanimité

2. Voirie : Travaux communauté de communes

Rappel de ce qui est pris en charge par Terre de Picardie. Programmation annuelle, ... :

-Travaux neufs sur les accessoires de voirie : bordures, caniveaux ;

-Travaux sur les bandes de roulement : enduit de couche de surface, dérasement ;

-Réparation : bordures, avaloirs.

- Évocation de l'enduit de couche de surface (coût de l'ordre de 4€ le m²), qui est utilisable sur une voirie légère et qui pourrait convenir Rue du Parc, Ruelle Mansart, Rue d'Edemissen.

- Bordurages Rue de Pertain (demande à la Communauté de Communes Terre de Picardie).

- M. le Maire propose, suite à la commission voirie, d'envisager la réfection de la rue O.Dumont dans sa 2^{ème} partie et la rue J.Catelas. Le programme pourrait être le suivant :

- 2018 : effacements des réseaux.

-2019 : travaux de voirie.

Le SIEP et la FDE sont informés.

Proposition de lancer une mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre.

M.Cheval : les réseaux d'eau potable de la pharmacie jusque l'église devront être repris.

Un dossier pourrait également être fait pour le Conseil Départemental (cadre de vie). Cela doit passer par Terre de Picardie.

Adopté à l'unanimité

3. Poids lourds Route d'Omiécourt

Malgré les mesures déjà mises en place, le panneau indiquant l'interdiction pour les poids lourds à 2500m à Omiécourt semble mal adapté. Il manque aussi un peu de signalétique en ville.

L'agence routière EST sera contactée.

4. Borne de recharge pour véhicules électriques.

M. le Maire rappelle le maillage organisé au niveau départemental par la FDE.

L'opération sera réalisée avant fin 2017. SOPELEC doit procéder à l'installation.

Avis sur l'emplacement : le conseil approuve le choix de la commission : à proximité du stationnement covoiturage sur la place de la mairie.

M. Cheval : Qui paye l'abonnement ?

M. Linéatte : un compteur indépendant est posé. L'utilisateur paye en C.B.

5. Points divers

Signalisation à installer sous les sens interdits de la Rue du parc et de la rue du Tour de Ville pour informer que les vélos peuvent emprunter ces rues à contre sens.

II. Extension de la crèche

Une rencontre a eu lieu avec M.Cheval, Mme Rouvroy, M. Caron (Terre de Picardie), Madame la directrice de la crèche, Monsieur Gance et Monsieur Linéatte d'afin d'évoquer les difficultés actuelles de la crèche.

- Difficultés financières : il y a eu obligation d'embauche d'une infirmière, suppression des contrats aidés.
- Mises aux normes.

Le projet d'extension a été évoqué. Possibilité alors d'un agrément pour 10 enfants supplémentaires, d'autant plus que la demande est importante.

Augmenter la capacité d'accueil impliquerait une augmentation des recettes et des dotations.

Le financement de la CAF est actuellement encore très conséquent.

Une participation de la Communauté de Communes sous forme de fonds de concours a été évoquée.

Il serait logique de coordonner ces travaux avec ceux concernant l'école maternelle, qui devraient débiter l'an prochain.

M.Cheval : une réflexion est en cours concernant l'accès à l'école maternelle, dans le cadre des travaux, par l'arrière de la crèche.

M.Linéatte demande l'autorisation de lancer un appel d'offres pour désigner un architecte qui assurera la maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité

III. Rapport commission finances

Point sur le budget communal:

Le chapitre 11 atteint 95% des dépenses prévues.

Points délicats : Énergie électricité / reliquats de 2016.

Alimentation : CLSH / nombre d'enfants élevé. C'est donc une dépense supplémentaire « positive ».

Dépenses diverses : Dubosqueille / reprise des dernières concessions au cimetière / ≈ 3600€.

Honoraires d'avocat : Affaire secrétaire général / 4500€.

Chapitre 12 (frais de personnel) : ceux-ci sont en recul par rapport à 2016.

Chapitre 14 (participations au titre de la solidarité intercommunale) : le FNGIR est stable et conforme aux prévisions, le FPIC sera cette année positif pour la commune du fait de la fusion des deux communautés de communes.

Charges de gestion courante : correspondent aux prévisions.

Le point est également fait sur les recettes de fonctionnement. On notera la procédure de sauvegarde mise en place pour la société Greentech, ce qui implique un « gel » des loyers dus à la commune et une proratisation de la taxe des déchets ménagers.

Dépenses d'investissement : elles comprennent les travaux prévus (rue du tour de ville, voirie maison médicale, jardin public,...) et pour cette année des remboursements de retenue de garantie pour travaux antérieurs.

Budget assainissement : en dépenses de fonctionnement apparaît une somme importante (prévue) en sous-traitance. Il s'agit de la DSP conclue avec la SAUR, à laquelle nous devons un an et demie de prestation.

Les recettes correspondent aux reversements du SIEP et aux primes d'épuration.

L'investissement se limite aux remboursements d'emprunts.

Budget lotissement : il restait en début d'année un reliquat de travaux à régler et quelques intérêts sur l'emprunt remboursable en 2018. Deux terrains ont été vendus cette année, un seul payé pour l'instant. L'investissement se limite au remboursement du capital de ce même emprunt.

IV. Proposition société KOGEBAN

M. le Maire expose : la société KOGEBAN basée à Nesle assure par stockage et chauffage au bois l'alimentation en énergie pour AJINOMOTO. Elle souhaite un terrain de 1 hectare environ en location pour expérimenter la TTCR (Taillis à Très Courte Rotation). La commune peut proposer le terrain situé en « zone 4 » des bassins d'infiltration de la STEP de Chaulnes, inutilisable pour l'agriculture.

L'objectif est de fabriquer du broyat pour biocombustible. La convention s'étalerait sur 25 ans.

Une location à titre précaire serait établie, basée sur le montant des fermages imposé par la chambre d'agriculture.

M.Merlin : insiste sur le fait qu'on a besoin de la zone 4 en cas de très fortes pluies car les eaux excédentaires y sont déversées.

M. Linéatte : c'est aussi ce qui intéresse cette société par rapport à ces apports d'eau.

M. Lanvin : il faudra indiquer dans la convention que le terrain devra être remis en état au bout des 25 ans.

Adopté à l'unanimité.

V. Instruction des documents d'urbanisme

M. le Maire rappelle les dispositions de la loi ALUR (2014)

Au 1^{er} Janvier 2018 se terminera la mise à disposition des services de l'Etat pour la totalité de l'instruction pour les communes. Le Pays Santerre Haute-Somme a mis en place un service destiné à reprendre l'instruction de ces documents d'urbanisme. Les communes sont invitées à conventionner par rapport à une grille de tarifs correspondant aux types de documents : déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager,...

2 conventions possibles : 1 sans les CUA ;

1 qui assure toutes les instructions.

M. Gance donne des précisions sur les tâches à accomplir dans ce domaine.

M. Cheval (président du PSHS) donne des précisions sur ce service : personnel du Pays, budget annexe à équilibrer,...

M.Linéatte propose la prise en charge globale de cette prestation par le Pays Santerre Haute-Somme.

Adopté à l'unanimité

VI. Statuts Terre de Picardie

M. le Maire : la fusion des deux communautés de communes (ex CCHP et CCS) oblige à une refonte des statuts qui doivent être présentés aux conseils municipaux dans les 3 mois qui suivent leur adoption par Terre de Picardie.

M.Linéatte donne lecture des statuts qui sont commentés par l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

M. Lecot, à l'examen des articles de presse, fait remarquer la mauvaise ambiance qui règne lors des Conseils Communautaires.

M. Cheval (Président de Terre de Picardie) donne des précisions sur les différents, notamment financiers, qui en effet posent problème actuellement.

VII. Points divers

M. Noblécourt évoque le fait qu'une nouvelle association motocycliste semble siéger rue de Nesle, dont il a rencontré les dirigeants. Ceux-ci souhaitent organiser des rassemblements réguliers. Les riverains craignent pour leur tranquillité et l'ont exprimé par courrier.

M. Linéatte précise n'avoir reçu en mairie aucun dépôt de création d'association, que tout rassemblement du type « concentration motos » doit être déclaré en sous-préfecture et que celle-ci demande l'avis au Maire. Il est bien évident que ce genre de manifestation ne sera pas autorisé s'il y a en effet des nuisances identifiées en amont. M. le Maire propose à M. Noblécourt de prendre contact avec les personnes concernées pour un rendez-vous en mairie.

La séance est levée à 21 h 30.

COMPTE-RENDU Séance du conseil municipal Du 18 décembre 2017

Présents : M. Linéatte, Mme Lebrun, Latapie-Copé, MM. Noblécourt, Gance, Mmes Masson, Legrand Valérie, Not, Diéval, MM. Merlin, Lanvin, Boitel, Cheval, Capelle, Lecot.

Excusées : Mme Legrand Marie-Josée
Mme Diéval avec pouvoir à M. brunoy

Le quorum atteint, la séance débute à 19 h 00. Mme Lebrun est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente amène M. Linéatte à donner les précisions suivantes :

-bornes de recharge des véhicules électriques : le paiement par l'utilisateur se fait par smartphone, la FDE prend en charge le comptage, la maintenance, l'entretien des bornes.

I. Décisions Modificatives 1 et 2

1. Cette DM concerne le budget assainissement : diminution de crédits à l'article 61521 (entretien, réparations) de 250 € / augmentation de crédits de 150 € au 6542 (créances éteintes) et 100 € (intérêts d'emprunt) au 66111.
2. Budget communal : diminution de crédits au 2031 (capital d'emprunts) de 6100 € / augmentation de crédits au 1641 (intérêts d'emprunts) de 6100 €.

Adoptées à l'unanimité

II. RIFSEEP

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est le dispositif indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Il est composé de deux primes : l'IFSE, versée mensuellement, et le CIA (versement annuel).

La commune avait déjà délibéré favorablement en Avril 2016 pour l'instauration de ce régime. Néanmoins, le Centre de Gestion nous avait demandé d'attendre les modalités définitives. Il convient d'établir une nouvelle délibération pour application au 1^{er} Janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

III. Adhésion au contrat d'assurance statutaire du centre de gestion

La collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale du décret n°86-522DU 14 mars 1986.

A l'issue de la procédure négociée, après analyse et avis de la commission d'Appel d'offres du Centre de Gestion, le marché a été attribué à CNP Assurances qui a, par l'intermédiaire de SOFAXIS présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre mutualisé de ce contrat.

	TAUX
Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL	6.57%
Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public	1.45%

Adopté à l'unanimité

IV. Crédits d'investissement avant le BP 2018

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le montant total des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent s'élève à 572 609€ (capital des emprunts non compris). M. le Maire propose donc d'inscrire la somme de 143 152€ de la façon suivante (budget communal) :

- Chapitre 20 → immobilisations incorporelles : 10000€
- Chapitre 21 → immobilisations corporelles : 64076€
- Chapitre 22 → immobilisations reçues en affectation : 5000 €
- Chapitre 23 → immobilisations en cours : 64076 €

Budget assainissement : dépenses inscrites : 20000€.

- Chapitre 21 → immobilisations corporelles : 5000€

Adopté à l'unanimité

V. Avances de subventions : OCLC et personnel communal

Chaque fin d'année, des avances de subventions sont consenties aux associations ayant des frais à engager dès le début de l'année suivante.

OCLC → 3500€

Amicale du personnel → 750€

Adopté à l'unanimité

VI. Départ en retraite de M. Gallais

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'amicale du personnel communal afin de gérer le départ en retraite de M. Gallais (400 €).

Adopté à l'unanimité

VII. Point sur le personnel communal

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une réflexion globale, guidée par des impératifs budgétaires, d'évolution des besoins en personnel, de connaissance du « terrain » par des employés aguerris et la nécessité de polyvalence pour le personnel d'une commune comme la nôtre.

Suite aux départs en retraite de plusieurs agents, aux « déboires » vécus dus au secrétaire général défaillant et à la « longue maladie » d'une secrétaire administrative, deux agents qu'il a fallu néanmoins continuer à rémunérer nous empêchant financièrement à toute autre embauche, les choses commencent à s'éclaircir puisque l'un a été mis en détachement en faveur d'un syndicat, l'autre s'étant placée en disponibilité pour convenances personnelles. Monsieur le Maire rappelle que le centre de gestion nous a mis à disposition (payante) une secrétaire administrative et lui a proposé un contrat de 21 heures par semaine. Nous sommes de plus dans l'obligation (strate de population) de reprendre un(e) secrétaire général(e) au grade de rédacteur. On constate également une sensible diminution des tâches dévolues au secrétariat d'accueil depuis que, par exemple, nous ne traitons plus en mairie les cartes d'identité, passeports, cartes grises, ... Aussi, M. le Maire propose d'adapter les horaires d'ouvertures au public de la mairie, afin notamment d'optimiser et valoriser la fonction d'accueil à d'autres tâches que distribuer des sacs bleus et jaunes ou faire des photocopies.

Autre point : M. Gallais, garde-champêtre, partant en retraite, doit être remplacé. Un employé communal s'est proposé pour ce poste qui redeviendrait un mi-temps garde-champêtre / mi-temps agent technique. Le conseil municipal propose une période d'essai de 6 mois, correspondant au temps de formation nécessaire pour le poste de garde. M. le Maire propose également d'adapter ce poste selon les besoins, en terme de présence. Il y aurait dans ce cas possibilité de reprendre une autre personne à temps partiel, mais les contrats aidés vont disparaître. M. Lanvin évoque la possibilité d'un emploi civique.

Le conseil municipal est invité à débattre sur l'ensemble de ces sujets.

M. Cheval rappelle que certaines de ces propositions sont de la responsabilité et du pouvoir de décision du maire. M. Linéatte souhaite néanmoins associer les conseillers municipaux dans un souci de transparence et tenir compte des avis de chacun.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable aux propositions globales de réorganisation du personnel communal.

VIII. Personnel communal : permis E.

Toujours dans ce même cadre, il s'avère que plus aucun agent technique ne possède le permis E, obligatoire notamment pour tracter la nacelle ou effectuer tout transport lourd. M. le Maire propose que deux employés communaux passent ce permis. Coût : 750 € (X2).

Adopté à l'unanimité

IX. Personnel communal : nomination de régisseurs.

Il convient également de renommer des régisseurs de recettes, habilités à recevoir les liquidités et les gérer avec la trésorerie. Monsieur le Maire propose Mme Ennuyer et M. Antiochus pour les régies centre aéré- locations de salles, et le futur garde-champêtre pour les régies camions d'outillage-forains-voie publique.

Adopté à l'unanimité

X. Logement garde-champêtre.

Le logement de M. Gallais est libre au 1^{er} Janvier. Des travaux sont à effectuer. Celui-ci pourrait être loué dans la mesure où le futur garde-champêtre serait déjà propriétaire de son habitation. M. le Maire demande l'autorisation d'effectuer les démarches en ce sens (travaux, location), tout en informant le conseil municipal de l'avancement de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

XI. Appels d'offres : maintenance, extincteurs,...

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de relancer des appels d'offres concernant la maintenance générale des bâtiments, contrôles périodiques, achats d'extincteurs,...

M. Cheval fait remarquer que cette démarche serait un excellent exemple de mutualisation à mettre en place au niveau de la communauté de communes.

Adopté à l'unanimité

XII. Location de terrain sur la ZI.

Cette demande a déjà été faite dans le cadre de travaux sur la voie ferrée en 2016. De nouveaux travaux sont prévus et des bungalows doivent être installés provisoirement.

La première location déjà consentie était de 600 € /mois en 2016. M. le Maire propose de reconduire le même loyer.

Adopté à l'unanimité

XIII. Subvention à la MFR du Noyonnais.

Une demande de subvention émane de la Maison Familiale et Rurale du Noyonnais, motivée par le fait que deux jeunes de Chaulnes fréquentent cet établissement, et ce pour l'achat d'un matériel numérique.

Après en avoir débattu, le conseil municipal estime que, malgré le bien-fondé de cette demande, on ne peut pas y répondre favorablement, au risque de créer un précédent et devoir subventionner tous les établissements qui en feraient la demande.

Refusé à l'unanimité

XIV. Admissions en non-valeurs.

Ce sont des recettes que la trésorerie nous demande d'annuler, concernant des familles en difficulté ayant souvent établi un dossier de surendettement, et pour lesquelles des dettes ont été effacées.

-budget assainissement : -142 €

-budget commune : -795.68 €

Adopté à l'unanimité

XV. Informations diverses.

Vœux au personnel communal : jeudi 11 janvier à 18h, pendant lesquels nous souhaiterons une bonne retraite à M. Gallais.

Vœux du Maire aux « forces vives » de la commune : vendredi 19 janvier à 19h, au centre-socio-culturel.

Téléthon 2017 : 5161 €. M. le Maire remercie tous ceux qui ont participé, d'une façon ou d'une autre, à cette belle action.

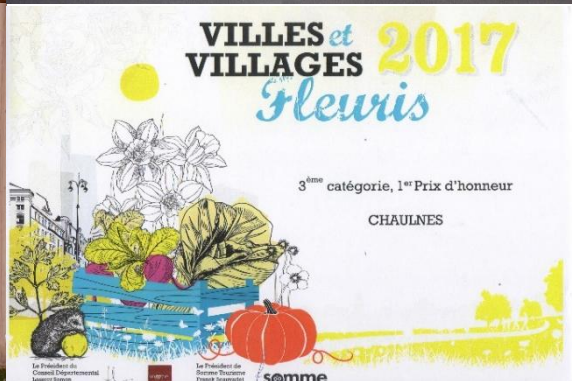


Bien vivre à
Chaulnes

Résultats 2017

Passage du jury Pays Santerre Haute Somme
le 14 juin 2017 :
Classement : Lauréat proposé au département
Remise des prix le 25 octobre 2017 à CHILLY

Passage du Jury Départemental le 18 juillet 2017 :
Classement : Premier prix d'honneur dans la catégorie
des communes de 1001 à 5000 habitants.
**Remise des prix le 21 novembre 2017 au stade
de la licorne à AMIENS.**



Au cours de la cérémonie du 25 octobre, Mme et Mr CAVEL Aurélien ainsi que Mme LEFEVRE Lydie ont également été récompensés et félicités par le Pays Santerre Haute Somme pour le fleurissement de leur maison.



Mme et Mr CAVEL Aurélien, 13, Route d'Hallu



Mme LEFEVRE, 32, Rue de Pertain



Mairie : 7 rue Lieutenants Terpraut et Grenier

80320 CHAULNES

Concours Communal des Maisons Fleuries



La commune de CHAULNES relance le concours « Maisons Fleuries » dont les objectifs sont l'embellissement, l'encouragement au fleurissement et l'apport de couleurs afin d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable.

Alors, si vous aimez les fleurs, les plantes, votre jardin ou votre balcon et que vous avez la main verte, inscrivez-vous en mairie de CHAULNES, avant le 31 mai 2018.

Un jury procédera, en juillet 2018, à l'évaluation du fleurissement.

Vous serez peut être l'heureux gagnant de bon d'achats récompensant les meilleures créations florales par catégorie.

Les gagnants seront gratifiés au cours d'une cérémonie organisée en septembre 2018.

Le règlement du concours est disponible en mairie et sur le site de la mairie de CHAULNES.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la mairie de CHAULNES AU 03.22.83.80.80

A vos bûches, râteliers, pelles, arrosoirs.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

AU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES DE CHAULNES 2018

A retourner en Mairie de CHAULNES, Commission communication et environnement, pour le 31 mai 2018

Madame – Monsieur :

Adresse :

..... Tél :

Souhaite(nt) participer au « concours communal des maisons fleuries de CHAULNES » dans la catégorie :

- * maison avec jardin très visible de la rue
- * maison fleurie sans jardin (possibilités limitées)
- * balcon sans jardin visible de la rue (immeubles collectifs)
- * commerce et entreprise

* Je cède les droits à l'image de diffusion des photos de ma propriété dans le cadre de la valorisation du concours des maisons fleuries organisé par la commune de CHAULNES.

* Je n'autorise pas la diffusion de photos de ma propriété.

Date et signature :

: cochez la case correspondante à votre choix



Faisons connaissance avec un commerçant de Chaulnes



Véronique, Frédéric et leur fils Mathis MAUS sont arrivés sur Chaulnes début 2009 pour poursuivre l'exploitation de l'Auto-École. M. Maus exerce cette profession depuis plus de 25 ans. Il est également Président du CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile).

Véronique gère la permanence du bureau, le planning de conduite, les dossiers d'inscription et le code.

Il propose différentes formules de permis :

- Conduite accompagnée ou supervisée,
- Conduite sur boîte de vitesse automatique,
- Permis B voiture,
- Permis à 1 euro/jour,
- Permis remorque B96- BE

Céline et Mathieu sont les moniteurs pour l'apprentissage à la conduite. Les véhicules sont généralement remplacés tous les 12 mois et ne font pas plus de 60000 kms.

Frédéric s'occupe de ses deux agences Chaulnes et Amiens (IDPR Jules Ferry), du logiciel informatique, du site internet et de Facebook. Il répond également à la demande des entreprises de transports sur l'Eco-conduite et conduite préventive. Il s'agit d'un système qui permet d'analyser le comportement du chauffeur afin de faire des économies sur le carburant, en modifiant quelques règles, de conduire à vitesse constante, d'accélérer et freiner en douceur etc..

Pour les débutants, il possède un simulateur de conduite; départ en douceur pour les jeunes et ainsi prendre connaissance des commandes du véhicule, de la manipulation du volant, du démarrage, de l'arrêt et du passage des vitesses.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Du Lundi au Jeudi de 14h à 20h – Le Vendredi de 14h à 19 h et le Samedi de 10h à 13h.

Site internet www.idpr.fr – Site Facebook idpr formation du conducteur - Téléphone : 03.22.85.27.78
Auto-Ecole du Santerre – 5 Rue Odon Dumont – CHAULNES

Colis de Noël 2017

Chaque année, au mois de décembre, à l'initiative du CCAS (centre communal d'action sociale), un colis de Noël est distribué à tous les aînés, âgés de 70 ans et plus, habitant la commune.

La distribution a été effectuée par les membres du CCAS, épaulés de quelques conseillers municipaux, qui ont rencontré la convivialité et la bonne humeur chez nos aînés.

Ce colis était constitué de produits alimentaires festifs qui ont pu agrémenter leur repas de Noël. Au total, 171 colis ont été distribués (à 51 couples et 120 personnes seules, pour un total de 222 personnes de plus de 70 ans).



Nous leur donnons rendez-vous l'année prochaine.

Bourse aux jouets

C'est avec plaisir que les bénévoles de l'Amicale du personnel communal ont reçu 25 exposants pour leur dixième bourse aux jouets, le samedi 18 novembre 2017.



Une occasion, comme chaque année, pour l'Amicale de gagner les fonds nécessaires pour le Noël des enfants des employés municipaux, mais aussi le moyen pour ces bénévoles actifs ou retraités de passer un bon moment ensemble dans la bonne humeur.

Une belle motivation pour réitérer l'évènement en 2018 !!!



Marché de Noël des Pipious

Le dimanche 26 novembre a eu lieu le marché de Noël de la crèche; 137 adultes et 58 enfants ont pu profiter de cette journée en partageant un repas, suivi de la venue du Père Noël qui a apporté un cadeau à tous les enfants de la crèche ainsi que des chocolats. Les parents ont pu découvrir les différentes activités réalisées par leurs enfants pour cette occasion.



La présidente, Mme Fourquin, a prononcé un discours pour remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation de cette journée et a également rappelé le rôle des membres du bureau et leur importance au sein de l'Association.



**Le Téléthon 2017 s'est
achevé sur un compteur de
75 616 180 euros.**



Un chiffre en baisse qui trouve son explication dans l'attention naturellement portée aux obsèques de Johnny Hallyday. Une émotion partagée dès l'ouverture du Téléthon par le duo Zazie et Garou qui ont repris « Je te promets ». « Cette promesse n'est pas forcément celle que l'on fait à son amoureux. C'est aussi la promesse du Téléthon » déclarait Zazie.

Sur les communes de CHAULNES et HALLU, ce sont 5161 € qui ont été récoltés.

La mobilisation des habitants s'est étalée du 01 au 09 décembre :



* Le vendredi 01 décembre, au gymnase avec des tournois de badminton.

* Le samedi 02 décembre, au centre socio culturel avec le repas de l'OCLC et l'animation musicale du club de danse de salon.

* Le samedi 02 décembre, sur la commune de HALLU, avec la vente de crêpes, de gaufres et de saucisson.



* Le vendredi 08 décembre à l'école maternelle, avec des courses d'endurance. 230 enfants, du CP au CM2, ont participé sur 3 courses : 1 de 5mn, 1 de 10 mn, 1 de 15 mn ; c'est ainsi que 2500 minutes ont été vendues et ont rapporté 500€ pour le Téléthon.

* Le samedi 09 décembre à l'école maternelle, avec des randonnées cyclotouristes, un spectacle de danse, une vente de croissants au jambon et au supermarché CARREFOUR avec la vente de crêpes.



La Maison de Santé, rue Aristide Briand a ouvert le lundi matin 11 décembre 2017.

Un établissement regroupant les professionnels de santé.

*** Les médecins reçoivent sur rendez-vous :**

- Le Dr Ingrid HUET RAOUX (médecine générale 03 22 85 42 64)
- Le Dr Chella LEFOLLE (médecine générale 03 22 83 97 37)
- Le Dr Antoine HOULLIER (médecine générale 03 60 63 01 14)
- Le Dr Mylène FOUET EYMERY (médecine générale 03 60 63 01 13). Le docteur FOUET EYMERY travaille en collaboration avec le docteur Jean BALCONE au sein de la maison de santé.

*** Les cabinets infirmiers reçoivent selon leurs horaires de permanence et continueront à effectuer leurs soins à domicile comme à leurs habitudes.**

- Le cabinet infirmier de Chaulnes: Me Estelle CAMPA, Me Agnès CHABAUD, Me Corinne PECHON, Me Odile SENECHAL, Mr Quentin SENECHAL (03 22 85 40 06)
- Le cabinet infirmier de Haute Picardie : Me Claire FLAMENT-GALLAIS, Mr Daniel TAIX (03 22 84 11 54)

* L'orthophoniste, Mathilde FRASSAINT (06 17 29 81 59) quitte son cabinet de PUZEAUX pour rejoindre la maison de santé. Elle reçoit petits et grands sur rendez-vous.

* L'ostéopathe, Daniel TAIX (07 61 54 53 05) vous accueille dans son cabinet sur rendez-vous.

En Janvier 2018 :

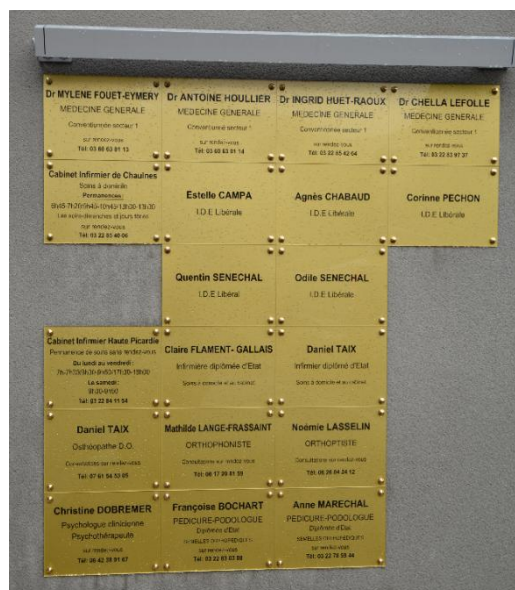
* L'orthoptiste Noémie LASSELIN (06 26 04 24 12) qui exerçait chez le docteur HUET-RAOUX sera présente tous les lundis après-midi sur rendez-vous.

* La psychologue Christine DOBREMER (06 42 38 91 67) vous recevra sur rendez-vous tous les mardis.

*** Les pédicures podologues :**

- Me Françoise BOCHART (03 22 83 03 88) qui exerçait chez les infirmières continuera à venir à Chaulnes tous les jeudis dans le bureau partagé avec elles.

- Me Anne MARECHAL (03 22 78 59 44) qui sera présente tous les vendredis.



Accueil de Loisirs

Comme à chaque vacances scolaires, la commune met en place un accueil de loisirs. Il se déroulera du 26 février au 09 mars 2018 à destination des enfants de 3 à 11 ans.

Tarifs : (en fonction de votre quotient familial = QF) **Repas 3,50€ et goûter 0,50€**

	Tranche 1 QF>801	Tranche 2 801>QF>700	Tranche 3 701>QF>600	Tranche 4 QF<601
Demi-journée	7 euros	3,6 euros	2,6 euros	1,6 euros
Journée	10 euros	5,2 euros	4,2 euros	3,2 euros

Inscriptions en mairie sur rendez-vous

- Pensez à vous munir :
- du carnet de santé de l'enfant
 - de votre numéro d'allocataire CAF
 - de l'attestation d'assurance extra-scolaire
 - du livret de Famille

Service enfance/jeunesse

ALSH ville de Chaulnes / Ludovic au 03/22/83/80/84 / Site internet : www.mairiechaulnes.fr

Borne de recharge pour véhicules électriques

Vous en aviez déjà eu écho dans les comptes rendus de réunion de Conseil Municipal, la Fédération Départementale d'Énergie a proposé aux communes du département l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

C'est désormais chose faite à Chaulnes, celle-ci se trouve sur la place de la mairie, côté monument aux morts. Nous participons ainsi à ce maillage départemental (186 bornes dans la Somme). Le véhicule électrique va fortement se développer dans les années qui viennent. Voici sûrement un attrait supplémentaire pour notre commune.



Vœux 2018 au personnel communal et départ en retraite de notre garde-champêtre

Jeudi 11 janvier dernier, tous les employés municipaux et le conseil municipal étaient invités à la mairie pour un rassemblement convivial.

Thierry LINEATTE a donc profité de ce moment pour présenter un petit bilan 2017, évoquer également le futur avec des objectifs communs, et présenter ses vœux avec le conseil à l'ensemble des employés municipaux.



La seconde partie de cette réunion a été consacrée au départ en retraite de Bruno GALLAIS, d'une part avec l'évocation de sa carrière du 1^{er} avril 1998 à maintenant, d'autre part avec quelques anecdotes particulières (moments « héroïques », sorties nocturnes, St Sylvestre dans la neige,...) et enfin souhaiter à Bruno une bonne retraite, la santé qui va avec afin d'en profiter pleinement et longtemps.

Un pot de l'amitié a clôturé de belle manière cette soirée.

Modifications des horaires du bureau de poste de Chaulnes

À partir du 29 janvier 2018

Le lundi	FERMÉ		
Le mardi	De 09h00 à 12h00	et	de 14h00 à 17h00
Le mercredi	De 09h00 à 12h00	et	de 14h00 à 17h00
Le jeudi	De 09h00 à 12h00	et	de 14h00 à 17h00
Le vendredi	De 09h00 à 12h00	et	de 14h00 à 17h00
Le samedi	De 09h00 à 12h00		



Bonne année 2018

POUR VOUS INSCRIRE

IL VOUS FAUT :

Remplir le formulaire de renseignements remis lors de votre visite à la médiathèque.
Présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.
Régler le montant de l'adhésion fixé par le règlement.

5 € : Adultes résidents de la CCTP.

8 € : Adultes extérieurs à la CCTP.

Gratuit : Pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, Handicapés, les allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.

PROGRAMMATION DES ANIMATIONS CHAULNES

Du 15/01 au 24/02/18 : Exposition "Habiter en Somme" en partenariat avec le Pays Santerre Haute Somme avec un vernissage prévu le 07/02/18
27/01/18 dès 9h : Atelier "Nouveautés jeux de société" (tout public)

10/02/18 de 10h à 11h : Atelier mardi gras pour les enfants de 4 à 11 ans.

17/02/18 dès 9h : Jeux d'enquêtes (tout public)

28/02/18 à 15h30 : « Ecoute une histoire » (tout public)

07/03/18 de 14h30 à 16h : diffusion d'un film d'animation en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Somme (tout public)

10/03/18 de 9h à 11h30 : Matinée jeux de société en famille

28/03/18 de 14h30 à 15h30 : Atelier créatif « Pâques » de 6 à 12 ans.

31/03/18 de 10h à 11h : Atelier créatif « Pâques » de 3 à 5 ans

ROSIERES EN SANTERRE

10/02/18 de 10h à 11h : Atelier créatif « Mardi Gras » de 3 à 12 ans.

07/03/18 à partir de 14h : Atelier « jeux de société » tout public.

28/03/18 de 15h à 16h : Atelier créatif « Pâques » de 3 à 12 ans.

A noter dans vos médiathèques :

07/02/2018 : Ateliers d'écriture avec l'auteur Emmanuel Tredez en direction d'un « public empêché » "Dis-moi dix mots sur tous les tons" en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Somme.

Du 20 au 24/03/18 : Semaine de la langue française et de la Francophonie.

Bibliothèque départementale de la Somme



somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Un nouveau portail documentaire, qui s'adapte aux nouveaux outils multimédia : tablettes, smartphones, ordinateurs...

+ d'ergonomie + de fonctionnalités + d'interactivité

Depuis le 06 décembre 2017, les bibliothèques des communes et leurs usagers peuvent bénéficier d'un accès facilité, aux services de la bibliothèque départementale.

Le site <http://www.bibliotheque.somme.fr/> permet à tous d'accéder aux collections physiques et dématérialisées et de se connecter aux ressources numériques mises à disposition : vidéos à la demande, presse en ligne, musiques, autoformation, aide personnalisée et accompagnement en faveur des décrocheurs scolaires et des adultes en situation d'illettrisme ou encore pour l'apprentissage du Français.

A vos tablettes...

Amicale des donneurs de sang

La parole
aux
associations

L'Amicale des donneurs de sang de Chaulnes et ses environs tient à remercier les 45 donneurs qui se sont présentés à la collecte du 6 décembre 2017.

Cette solidarité conforte notre équipe de bénévoles dans ces différentes tâches : installation du matériel de collecte, accueil des donneurs, présence

Voici quelques dates à retenir :

Assemblée générale : Salle des votes le 30/03/2018 à 19h

Collectes :

Lundi 12 mars 2018

Mercredi 8 août 2018

Mercredi 14 novembre 2018

Au centre socio-culturel de 14h à 18h

L'amicale vous présente ses bons vœux pour 2018.

*La présidente,
Marie-Aimée BEULQUE*

Que devient votre don ?

Quel que soit le lieu où il est collecté, le sang suit une procédure identique qui le conduit en toute sécurité du donneur au receveur.

1 Le prélèvement

Avant de donner son sang, le candidat remplit un questionnaire et rencontre un médecin qui détermine son aptitude au don. Un(e) infirmier(e) réalise ensuite le prélèvement.

2 La préparation

Le malade reçoit uniquement le composant dont il a besoin. Ce composant résulte de la préparation du sang, au cours de laquelle les globules blancs sont filtrés (on parle de déleucocytation) et les autres composants séparés (globules rouges, plaquettes et plasma).

3 La qualification biologique des dons

Les tubes échantillons recueillis lors du prélèvement sont analysés (virologie, sérologie, immunologie, numération sanguine). Si une anomalie est détectée, la poche est écartée et le donneur est ensuite averti par courrier.

4 La distribution

Le produit sanguin, préparé et qualifié, est distribué aux hôpitaux et cliniques qui en font la demande. Juste avant de transfuser le malade, un dernier test de contrôle est effectué pour empêcher tout risque d'incompatibilité donneur/receveur.

Un maître-mot : la sécurité du donneur et du receveur

Chaque candidat au don est reçu par un médecin afin de s'assurer que le don ne présente pas de risque ni pour lui, ni pour les receveurs.

Chaque poche prélevée et les tubes échantillons correspondants sont enregistrés et dotés d'un code-barres afin d'assurer, d'un bout à l'autre de la chaîne transfusionnelle, une parfaite traçabilité, gage de sécurité des produits sanguins.

AL / CPG - CATM TOE

Veuves - Sympathisants de Chaulnes

Chers amis, bonjour,

Pour ce premier bulletin de l'année 2018, je voudrais vous parler de notre dernière soirée de l'année qui s'est déroulée dans une ambiance joyeuse. Tout le monde s'est régalé avec le jambon à la broche et dansé avec LIDO et Johnny CABARET, sosie de Johnny Halliday.

Nous avons eu la surprise de voir arriver un autre sosie de Johnny qui a pris part à la soirée en chantant avec Johnny CABARET.

Notre soirée s'est terminée vers 2h30 du matin.



Pour 2018, nous n'avons pas encore décidé de ce que nous ferons avec l'Office de la Culture et des Loisirs de Chaulnes dont je remercie le Président et les membres de l'association qui nous aident bien.

*Sachez que notre soirée aura lieu le **SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018** à laquelle je vous espère nombreux.*

Quant à l'Assemblée Générale avec repas et les cérémonies patriotiques, je vous en reparlerai ultérieurement.

Pour le 11 novembre, beaucoup de monde était présent et je les en remercie. Je rends hommage également aux personnes qui ont assisté à la cérémonie du 3 décembre sous le verglas : Portes Drapeaux, personnalités et autres qui ont rendu hommage à nos camarades qui sont tombés en AFN, Morts pour la France. Des gerbes ont été déposées par Mr le Maire, Mr le Président Cantonal et Mr le Président des ACPG/CATM de Chaulnes ; je remercie ces personnes. Ce n'était peut-être pas une guerre comme 14/18 ou 39/45, mais cela a été reconnu comme une guerre et plus de 30000 de nos camarades y ont laissé leur vie ; la plupart avait 20 ans. J'aimerais que vous veniez plus nombreux avec nous afin d'accomplir notre devoir de mémoire. Merci.

Je souhaite à tous les adhérents et leur famille ainsi qu'à tous les Chaulnois et Chaulnoises une année 2018, pleine de bonheur, de tendresse, d'amitiés et une bonne santé. Quand on a la santé, c'est déjà une belle chose. Merci et bonne année.

Serge LAMPERNESSE

Président

Office de la Culture et des Loisirs de Chaulnes

*L'Office de la Culture et des Loisirs de Chaulnes vous souhaite
une bonne et heureuse année pour 2018.*

À VENIR, AU CENTRE SOCIO-CULTUREL :

>> Jusque juin	LOTO QUINE : 7 jeux (voir ci-dessous)
>> 9, 10 & 11 février 2018	EXPOSITION PLAYMOBIL
>> Vendredi 30 mars 2018	LHOMOND SELECTA FESTIVAL
>> Samedi 31 mars 2018	CHAULNES METAL FEST
>> Samedi 07 avril 2018	CONCERT CELTIQUE
>> Sam. 21 & Dim. 22 avril 2018	TOUS EN BRIQUES (exposition LEGO)

LOTO QUINE

Les dates des prochains lotos sont les suivantes :

Dim. 28 janvier, sam. 24 février, sam. 03 mars, dim. 11 mars, dim. 08 avril, sam. 05 mai, sam 09 juin
Au centre-socio culturel.

1 carton : 1,50€ / 13 cartons : 15€ / 27 cartons : 30€
Carton spécial pour bon d'achat 100€ : 3€

EXPOSITION PLAYMOBIL®

Pour la première fois à Chaulnes, une exposition de Playmobil® aura lieu au centre socio-culturel sur 3 jours :
Du vendredi 09 au dimanche 11 février.

4 thèmes seront représentés au travers de 4 dioramas :

- Le fantastique médiéval (dans l'univers Warcraft)
- Un grand centre équestre
- Le parc d'attractions Disney Land.
- La muraille de Chine

Avec en plus, des stands de ventes et une tombola pour remporter différents prix.

Une grande exposition qui intéressera autant les enfants que leurs parents.

Prix d'entrée : 2€ (pour les plus de 3 ans)

Ouvertures :

- Le vendredi : de 17h à 20h.
- Le samedi et le dimanche : de 10h à 18h.

Chaulnes Exposition
09, 10 & 11 FÉVRIER 2018 • CHAULNES
CENTRE SOCIO-CULTUREL RUE POULIN, 80320 CHAULNES

playmobil

3 dioramas pour 3 thèmes :

- Fantastique Médiéval (Warcraft)
- Grand centre équestre
- Disney Land

Stands de vente et tombola...
2€ pour les plus de 3 ans • Vend. 17h/20h. Sam. & Dim. 10h/18h

Logos: TERRE PICARDE, OCLC

LHOMOND SELECTA FESTIVAL

Le festival ouvrira ses portes le **vendredi 30 mars** dès 19h au centre socio-culturel de Chaulnes.

Au programme, 3 groupes : **SPIRIT, GANG et FUZZ TOP.**



FUZZ TOP est un «tribute band officiel» qui reprend les chansons du groupe ZZ TOP. Le style est bien sûr Blues Rock Texan, ils sont fidèles aux chansons d'origines, les riffs guitares rythmiques et solo sont reproduits à la note, le répertoire est composé des plus grands tubes des barbus du Texas de 1969 à nos jours.

Comme les texans ils sont trois sur scène : guitare chant, basse chant et batterie chœur.

La particularité de Fuzz Top par rapport aux autres tributes to ZZ top c'est qu'ils se rapprochent au maximum de l'image de ZZ Top. Ce qui leur vaut d'être à la fois Tribute et Sosies.

Avec les mêmes chorégraphies, guitares Hot Rod ou moumoutes rotatives, pieds de micros

lumineux, costumes avec trois ou quatre changements pendant le show et surtout pour une meilleure illusion auprès du public, les mêmes BARBES !

Depuis le 28 Juin 2014, suite à la rencontre de Billy Gibbons, Dusty Hill et Frank Beard, Fuzz Top est tribute OFFICIEL reconnu par les membres de ZZ Top.

En chiffre, Fuzz Top c'est déjà plus de 230 concerts avec une moyenne atteinte depuis 3 ans d'environ 65/75 concerts et 90 000 km à travers toute l'Europe par an et cela ne fait qu'augmenter au fil du temps.

N'hésitez pas à venir les découvrir, vous allez être bluffés !!!

En première partie, les français de SPIRIT, puis GANG proposeront des morceaux originaux aux accents *Hard Rock* et *Heavy Metal*.

Le prix d'entrée est de 8€ (sur réservation) ou 10€ (sur place).

Ouverture dès 19h.

CHAULNES METAL FEST

Pour la 16^{ème} année consécutive, le festival Metal de Chaulnes ouvrira ses portes le **samedi 31 mars**, dans l'après-midi, avec un programme chargé et nerveux dès le début et jusqu'à la fermeture des portes le soir.

L'affiche est composée de 7 groupes :

ABORTED, OBLIVION, NO RETURN, CARCARIASS, EXISTANCE, AZZIARD, ATRYSTOS

Aborted, le groupe de tête d'affiche (en photo) vient cette année de Belgique.

On retrouve également NO RETURN et CARCARIASS à l'affiche, qui ont déjà joué lors de précédentes éditions du festival.

Tarifs :

12€ en prévente, 15€ sur place.

Ouverture des portes : 15h30



CONCERT CELTIQUE

À l'occasion du 10^{ème} anniversaire des nuits celtiques de Nesle, l'OCLC et *Nuits Celtiques* vous invitent à un **concert GRATUIT** du groupe de Rock Celtique MALTAVERN.

Le samedi 7 avril 2018 à 19h au centre-socio culturel, vous pourrez vous imprégner sans modération de cette ambiance Breto-Irlandaise aux accents épicés de musique Celte.

MALTAVERN vous invite à bord pour partir à la rencontre de l'Irlande, de la Bretagne et partout où il y a un port. Il faudra danser la Jig, l'Andro, le Reel et chanter de « rudes » chants de marins pour une fête populaire où toutes les générations se retrouvent.

Entrée Gratuite. Dès 19h.



Samedi 21 avril, de 10h00 à 18h00
Dimanche 22 avril, de 10h00 à 17h00



TOUS EN BRIQUES

Exposition de miniatures en briques LEGO®

Pendant quelques heures; prenez vous pour un géant et plongez (ou replongez !) dans l'univers de la petite brique LEGO®. Sur place, vous pourrez découvrir des modèles officiels, astucieusement mis en scène, ainsi que des créations originales. Vous pourrez également donner libre cour à votre inspiration ! "Tous en briques !" l'exposition ouverte à tous les enfants, qu'ils soient petits, grands ou très grands !

Moins de 6 ans : gratuit / Moins de 15 ans : 1 € / 15 ans et plus : 2 €
Centre socio-culturel Rue Poulin 80320 CHAULNES



TOUS EN BRIQUES

Pour sa 2^{ème} édition, cette grande exposition de LEGO® va reprendre le même format qu'en 2017, avec de nombreuses collections et différents thèmes.

Il y aura une dizaine d'exposants sur place (dont 2 stands de vente).

Pendant quelques heures, vous vous prendrez pour un géant et plongerez (ou replongerez !) dans l'univers de la petite brique LEGO®.

Sur place, vous pourrez découvrir des modèles officiels, astucieusement mis en scène, ainsi que des créations originales. Vous pourrez également donner libre cour à votre inspiration !

"Tous en briques !" l'exposition ouverte à tous les enfants, qu'ils soient petits, grands ou très grands !

Ouverture : Samedi, de 10h à 18h
Dimanche, de 10h à 17h

Tarifs : Moins de 6 ans : Gratuit
Moins de 15 ans : 1€
15 ans et plus : 2€

FESTIVAL OVERDRIVE

Le festival Overdrive ouvrira ses portes le samedi 13 octobre 2018 au centre socio-culturel, dans une ambiance plus Pop que pour les éditions précédentes, avec les Américains de **COCK ROBIN**. Le chanteur/auteur/compositeur d'origine Peter Kingsbery est toujours aux commandes du groupe depuis 1982 !

De nombreux groupes ont proposé leur participation au festival et le choix a été difficile. Parmi les groupes retenus pour jouer en première partie, dans des styles qui vont varier entre le Blues, Folk et Country : **Awake** (formation qui vient de Toulouse), **House Of Blues** (venant d'Abbeville), **The Gamblers** (groupe d'Amiens) et enfin **Joelynn Avril** (de Région Parisienne) qui a fait ses débuts avec le groupe Tai Phong (le 1^{er} groupe de Jean-Jacques Goldman). Elle intervient également sur les tournées de Michael Jones depuis 2009 et a enregistré Wild Horse en 2012 avec ce dernier.

Horaires et tarifs à venir, la réservation sera conseillée...

COCK ROBIN À CHAULNES



RETROSPECTIVE

LOTOS

Du samedi 04 novembre, vendredi 10 novembre et dimanche 17 décembre.

Beaucoup de participation pour ces lotos de fin d'année, avec de nombreux lots pour Noël.

SOIRÉE TÉLÉTHON

Samedi 02 décembre

La soirée au profit du Téléthon au centre socio-culturel de Chaulnes, organisée par l'OCLC et l'association Danses de Salon. Le repas animé a rapporté la somme de 1064,90 €.

Les profits ont été reversés au Téléthon.

Merci à tous les participants qui ont contribué à cette soirée.

MARCHÉ DE NOËL

Dimanche 10 décembre

Comme chaque année, le marché de Noël organisé au centre socio-culturel par l'Office de la Culture et des Loisirs de Chaulnes a été un beau succès, avec de nombreux stands et visiteurs tout au long de la journée.

Poker Club Chaulnois



Le poker Club Chaulnois compte 43 adeptes et attend encore de nouveaux adhérents. Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année. Les tournois se déroulent une fois par mois et la possibilité d'une soirée découverte est proposée. L'inscription au club est de 53€ pour l'année.

Les tournois se déroulent le samedi à la salle Saint Didier à partir de 19h (ouverture des portes à 18h).

A vos agendas, pour les prochaines rencontres :

24 février, 10 mars, 21 avril, 26 mai, 23 juin, 21 juillet, 18 août, 22 septembre, 20 octobre, 24 novembre, 08 décembre.

Pour tout renseignement, contact : M. Géraut au 07.70.74.28.38

AAE CHAULNES FOOTBALL

DE MULTIPLES RECOMPENSES POUR LE CLUB DE FOOTBALL :

Le club de football a été récompensé à de multiples reprises au cours du 2nd semestre 2017.

Le 4 octobre dernier, le District de la Somme, par le biais de son Président, est venu à Chaulnes remettre le LABEL JEUNES - NIVEAU EXCELLENCE. Ce titre délivré par la Fédération Française de Football récompense la qualité d'accueil et d'encadrement des jeunes. Au regard de critères sélectifs, le club s'est vu décerné le niveau Excellence (soit le 2ème des 3 niveaux) que seul une dizaine de clubs picards ont obtenu depuis 2016.

Le 18 décembre dernier, le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) a récompensé le club de son investissement éducatif (séjour sportif, ateliers lors des tournois et stages...) par une cérémonie de remise de dotation.

Enfin, l'année a été clôturée en beauté, le 22 décembre, par l'attribution du Challenge Mozaic du Crédit Agricole récompensant notre équipe U18 pour le nombre le plus élevé de buts marqués lors de la saison 2016/2017 dans le département.

Guillaume LHUILLIER
Président AAE CHAULNES FOOT





Le « Judo club Chaulnois » est le club le plus ancien de la Somme. Il a été fondé le 1^{er} Juin 1964 pour favoriser l'éducation physique et morale dans la pratique du judo.

Il s'agit d'un club associatif à but non lucratif afin de rendre le judo accessible à tous, garçons et filles, jeunes et moins jeunes.

Le club compte actuellement 62 licenciés. Les inscriptions sont ouvertes aux babys à partir de 4 ans jusqu'aux adultes. Les cours sont adaptés en fonction du niveau (initiation pour les débutants, cours intermédiaire ou avancé).

Le judo développe, chez ceux et celles qui le pratiquent, la coordination, la rapidité, la souplesse et le sens de l'équilibre. Il s'agit d'un sport excellent pour maintenir sa forme physique et garantir le bon fonctionnement musculaire et cardiovasculaire, ainsi que le développement de la confiance en soi et de l'autodiscipline.

Les résultats du club en compétitions reflètent d'un excellent niveau avec :

- La participation de **Coralie DIEVAL** en 2^{ème} division du Championnat de France à INJ à Paris
- **Marylou LENGLET**, ayant intégré le Pôle Espoir d'Amiens, termine 2^{ème} de la Coupe Régionale_minime des Hauts de France et se qualifie pour la Coupe de France, où elle termine 5^{ème}.
- **Mélissa CHEDOMME**, 2^{ème} de la Coupe Régionale Cadette.
- **Pauline CHEDOMME**, 2^{ème} à la Coupe Régionale Benjamine.
- **Lola RUBIGNY**, 5^{ème} à la coupe Régionale Benjamine.

Nous tenons également à remercier le **Crédit Agricole Brie Picardie** pour sa Subvention, permettant au club de renouveler sa surface complète de tapis, ainsi que la commune de Chaulnes pour sa participation au fonctionnement du club.



Le Club organise en partenariat avec le Crédit Agricole Brie Picardie, les 27 et 28 Janvier 2018 au gymnase de Chaulnes :

🇫🇷 La cérémonie des vœux aura lieu le **Samedi 27 Janvier 2018** à partir de **16h30** au dojo suivi de la remise des diplômes des ceintures noires.

🇫🇷 Le Championnat Départemental de la Somme Minimes, Cadets se déroulera le **Dimanche 28 Janvier 2018** à partir de **9h** au gymnase de Chaulnes.

Venez découvrir notre sport lors de cette compétition ouverte au public.

Le Président et l'ensemble du club, vous présentent **ainsi qu'à vos proches, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Président, Dimitri LENGLET au 06.10.97.93.42



S.L.P. CHAULNES

Bilans positifs lors de l'assemblée générale

La *S.L.P. Chaulnes* a tenu son assemblée générale le vendredi 24 novembre 2017 en présence de Thierry Lineatte, maire de Chaulnes et de Philippe Cheval, président de la communauté de communes Terre de Picardie.

Avec 148 licenciés, 78 licenciés longue paume et 70 licenciés badminton, la *S.L.P. Chaulnes* fait partie des grosses structures sportives locales. Les résultats sont satisfaisants en longue paume et en badminton. Le bilan financier est équilibré.

A cette occasion, les joueurs ont reçu les médailles qui récompensent leurs victoires durant la saison 2017. La *S.L.P. Chaulnes* a bénéficié du renouvellement de l'agrément au Service Civique afin de pouvoir continuer à bénéficier de cette aide de l'État jusqu'en octobre 2020.

Thierry Linéatte et Philippe Cheval ont félicité les membres et les joueurs de la *S.L.P. Chaulnes* pour les résultats sportifs obtenus au cours de cette saison en longue paume et en badminton, la bonne tenue des comptes, la bonne gestion du club et l'animation que représentent la longue paume et le badminton dans la commune de Chaulnes et la communauté de communes de Terre de Picardie.

En longue paume

Le bilan est positif pour la partie sportive avec des titres de Champions, ainsi que quelques titres de Vice-Champions (titres départementaux, régionaux et nationaux confondus).

Le club a obtenu la meilleure participation aux compétitions départementales et fédérales jeunes et seniors confondus.

Chez les jeunes :

Encore une belle saison pour nos jeunes avec 3 titres de champion de France, 3 titres de champion de Picardie et 2 titres de champion de Somme auxquels il faut aussi ajouter la victoire des benjamins, minimes lors du tournoi fédéral et la finale 100% Chaulnoise en juniors.

En juniors, c'est un carton plein, ils sont restés invaincus dans cette catégorie.

Chez les seniors :

En 6/6, l'équipe de 1^{ère} échoue une nouvelle fois en demie finale en 3 manches, malgré de belles parties. En 2^{nde}, l'équipe est championne de France. Pour l'équipe de 3^{ème} catégorie, une très belle saison s'est achevée avec le titre de vice-champion de France perdu face à Athies. En 5^{ème} catégorie, la bonne humeur est toujours au rendez-vous pour cette équipe composée des parents de jeunes joueurs, et qui jouent tous les dimanches pour le plaisir.

En 4/4, nous remportons les titres de champion de France 1^{ère} ainsi que le challenge Raynal.

Pour le 2/2, l'équipe 1^{ère} composée de la paire Philippe/Mehdi est vice-championne de France, l'équipe composée de William et Charles est championne en 5^{ème} catégorie.

En 1/1, en excellence, Mehdi Benali remporte le titre de Champion de France en terminant premier et clôture une très belle saison enlevée.

Les entraînements hivernaux au gymnase :

Le vendredi de 16h45 à 17h45 **Longue paume** pour les 11-14ans.

Le vendredi de 17h45 à 18h45 **Longue paume** pour les 10ans et moins.

Si vous êtes intéressés, présentez vous aux horaires d'entraînements ou téléphonez au 06.42.13.59.29

En badminton

Durant cette saison, nous étions 70 licenciés dont 37 jeunes. C'est d'ailleurs grâce à ces jeunes que le club continue d'avoir la labellisation « école de badminton ».

1 seule étoile pour la saison 2017/2018 due à l'absence de mini badistes dans les rencontres départementales 2016/2017.



Le bilan sportif chez les seniors est très intéressant.

L'équipe 1 qui évoluait en régionale 2 termine à la troisième place. Promu en pré régionale, le club ne pouvait assurer le maintien. Après le départ de quelques joueurs et joueuses, l'équipe joue en régionale 2. Cette saison l'équipe est deuxième après 3 journées de championnat. 4 équipes étaient engagées dans 4 divisions différentes.

En jeunes, les résultats sont similaires à ceux de la saison dernière et nous continuons de nous imposer au niveau départemental.

Les entraînements au gymnase :

Le mardi de 18h à 20h **badminton** pour les compétiteurs de 18h à 20h.

Le jeudi de 16h45 à 18h **badminton** pour les jeunes de 9 - 14ans.

Le vendredi de 18h45 à 21h30 **badminton loisirs** (ouvert aux adultes et aux jeunes de 15 ans et +)

Si vous êtes intéressés, présentez vous aux horaires d'entraînements ou téléphonez au 06.42.13.59.29

Un beau cadeau de Noël pour Fabien

Comme il avait été annoncé dans le dernier bulletin municipal et lors de l'assemblée générale, Fabien a obtenu les points nécessaires pour accéder au classement N3 en double homme.

Associé régulièrement à Maxime Maj, ils font partie des rares paires en double homme à avoir ce classement.

Belle performance pour Fabien mais aussi belle image du club de Chaulnes.

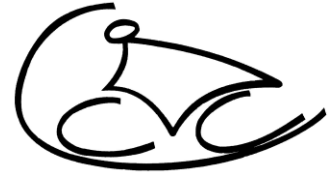


TELETHON 2017



Organisé le vendredi 1^{er} Décembre en raison du calendrier de badminton, les tournois de Badminton ont attiré de nombreux joueurs mais aussi des novices pour aider à lutter contre ces maladies rares. 14 jeunes et 66 seniors ont participé à ces rencontres.





...Cyclotourisme et devoir de mémoire...

Chaque année, pour la Commémoration du 11 novembre, au carrefour de l'armistice à Rethondes, a lieu la Concentration du Souvenir organisée par la Pédale Compiégnnoise Cyclotouriste. Elle rend hommage aux cyclistes morts au combat pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale alors qu'ils faisaient passer des messages entre les différentes lignes de front (les fameuses estafettes).

Cette année, malgré une pluie battante, 200 cyclos ont décidé de braver les éléments et ont convergé vers la clairière de Rethondes située au cœur de la forêt de Compiègne. En présence des personnalités locales, un dépôt de gerbe a été effectué par les représentants des cyclos.

Daniel et Alain sont allés représenter le Cyclo Club Chaulnois



...Cyclotourisme et solidarité, des actions pour le Téléthon...

Le Cyclo Club Chaulnois a proposé 3 parcours de 23, 38 et 50 kms afin de satisfaire les 24 participants, qui par un temps glacial, étaient au rendez-vous. Au retour, la municipalité a offert un café bien chaud qui a redonné des couleurs à tous. Les 163 € d'inscriptions sous forme de dons ont été reversés au profit du Téléthon.

Un bel élan de solidarité, merci aux cyclos.



Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

... Cyclotourisme et convivialité...



Traditionnellement, la dernière sortie de l'année proposée aux adhérents du Cyclo Club accompagnés de leur famille est une marche d'une dizaine de kilomètres. Cette année, nous sommes partis du Belvédère de Frise sur les traces de Blaise Cendrars. Il faisait un peu frisquet mais nous avons un beau soleil pour nous accompagner. Au retour, un verre de l'amitié clôturait la saison avec remise de chocolats

aux adhérents participants.

Une belle réussite puisque nous étions 26 marcheurs, et 10 personnes qui nous ont rejoint pour le verre de l'amitié.

2017, une bonne année pour notre Club qui fait rimer le cyclotourisme, le sport et la santé avec les valeurs de la vie associative.



On part ensemble, on rentre ensemble !

Agenda du Club 2018

- 1^{ère} ouverture Club, découverte du cyclotourisme, le samedi 21 avril 2018 à 14 h 30 – Gratuit
 - Fête du Vélo, dimanche 3 juin 2018 à 9 h 30 – Gratuit
 - 2^{ème} ouverture Club, découverte du cyclotourisme, le samedi 22 septembre 2018 à 14 h 30 - Gratuit
- Ces trois randonnées sont ouvertes et adaptées à tous. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Le port du casque est obligatoire. Il suffit juste d'avoir un vélo en état de fonctionnement et de la bonne humeur.
- Randonnée Chaulnoise, le dimanche 17 juin 2018 à partir de 7 h 30 – Ouverte à tous – Droits d'inscriptions (gratuité aux enfants).
 - Randonnée du Téléthon, le samedi 8 décembre à 14 h – Ouverte à tous, inscriptions sous forme de dons reversés au Téléthon.



CyCloCément
Le Président
Daniel REMY

Vous voulez nous rejoindre...
... 03.22.84.67.23

le tourisme à vélo

MARCHE RANDONNÉE CHAULNOISE

Dans le dernier numéro nous avons présenté tous les bienfaits de la marche, en particulier pour les séniors. Bienfaits évidents puisque la majorité des médecins la préconise pour leurs patients, que ce soit à titre préventif, pour empêcher la maladie ou à titre curatif, pour augmenter l'efficacité des traitements.

Cette fois, nous allons vous aider à choisir votre marche, nous vous rappelons que 2 essais sont possibles avant l'adhésion.

La marche de base ou de santé :

Aussi appelée marche naturelle, de santé ou de promenade, c'est la forme de marche que tous pratiquent. D'une vitesse relativement lente (3-4 kms/h), la marche de base vise à l'amélioration de la forme physique et à son maintien.

La marche randonnée :

Cette forme de marche demande un plus grand effort physique que la précédente. La marche plus rythmée (5-6 kms/h) est la forme de marche à privilégier si l'on veut obtenir une réelle amélioration de la forme physique. Une fois habitué à la marche rythmée, le marcheur peut effectuer de longs parcours sans se sentir trop fatigué.

La marche nordique (6 à 7 kms/h)

La marche nordique est une marche dynamique en pleine nature. Elle allie de manière idéale un travail d'endurance accessible à tous, la marche, et un renforcement musculaire de l'ensemble du corps. Il s'agit d'accentuer le mouvement naturel des bras et de propulser le corps vers l'avant à l'aide de 2 bâtons qui permettent d'aller plus vite et de marcher plus longtemps. L'ensemble du corps entre en action, renforçant 80% des chaînes musculaires.



Notre club s'est associé pleinement à l'opération « Octobre Rose » sur une proposition de l'Immobilier de Haute Picardie. Le temps était au rendez-vous ce 14 octobre, peut-être même fit il un peu trop chaud pour les 142 marcheurs qui se sont élancés en 2 groupes sur les chemins alentours : près de 10 kms pour les Randonneurs et 6 kms pour la rando santé. Les responsables du Cyclo-Club Chaulnois aidèrent nos animateurs à contenir les randonneurs enthousiastes. Merci à tous les Chaulnois qui se sont joints à nous. Grâce à nos sponsors, le club a pu offrir boissons et goûters à tous, avant le lâcher de ballons sur la grande place.

Le 21 octobre avait lieu notre Assemblée Générale qui vit l'affluence record de 102 présents. Après les remerciements à Messieurs Philippe Cheval, président de la communauté de communes et Thierry Linéatte, maire, ainsi qu'à toutes les personnes présentes, ce fut le rappel de nos activités de l'année, des sorties découvertes mais surtout des kms effectués chaque semaine, qui représentent 500 kms de randonnée, 440 kms de marche nordique et 405 kms de rando santé et rando santé plus. Le total des sorties proposées représente ainsi près de 1500 kms.

Les projets 2018 sont évoqués : le chemin des Dames, le lac du Der et Troyes en Août marche aquatique à Ault et surtout la semaine aux Asturies.

Enfin, à cette occasion le Crédit Agricole nous remettait officiellement un chèque pour l'achat de quatre GPS de

Randonnée. Un pot de l'amitié terminait joyeusement cette soirée.

Un nouveau bureau fut élu quelques jours plus tard.



Deux traditions furent respectées en décembre : la participation au Téléthon de Chaulnes le premier week-end avec cette fois encore 2 parcours selon les capacités physiques des participants et le 9 à Roye avec Optic 2000, randonnée le matin et marche nordique l'après-midi.



Enfin, tous nos adhérents se sont habitués depuis plusieurs années à visiter un Marché de Noël, le choix s'est porté cette fois sur Arras : très beau parcours pédestre le matin sous le soleil, puis promenade sur les 2 grandes places magnifiquement décorées. Après la visite des souterrains (les Boves), le groupe a attendu la tombée de la nuit pour découvrir de très jolies illuminations. Ce fut une journée pleinement réussie pour les 61



Rendez-vous sur randochaulnes.com pour les programmes et tous les renseignements pour nous rejoindre.

Contact : Pierre Cattani : 06 79 79 05 72 participants.

A savoir...



bloctel.gouv.fr

Informations
diverses

**Bienvenue sur Bloctel, la liste d'opposition au démarchage téléphonique,
gratuite pour les consommateurs.**

Qu'est-ce que Bloctel ?

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours. Conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours être appelé dans les cas suivants :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours.
- Pour les appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines.
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
 - Les appels émanant d'un service public.
 - Pour des appels émanant d'instituts d'études et de sondage.
 - Les appels émanant d'associations à but non lucratif.
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1^{er} juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48h. Il convient que le consommateur vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail si nécessaire, qu'il regarde dans les spams. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura cliqué sur le lien hypertexte qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors protégé contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de son inscription qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

A quoi sert votre espace personnel ?

Votre espace personnel est accessible uniquement avec votre login (courriel ou numéro d'adhérent) et votre mot de passe. Il vous permet de consulter ou modifier vos données et de rajouter, s'il y a lieu, un autre numéro sur la liste d'opposition. C'est également à partir de votre espace personnel que vous pourrez nous signaler un appel abusif (réclamation).

Voir la fiche pratique « [Comment déposer une réclamation ?](#) »

Nous vous invitons à consulter le processus complet d'inscription directement sur le site internet.

Comment trouver une nounou ?

Sur nounou-top des milliers de personnes proposent leurs services de garde d'enfant : assistantes maternelles, nourrices à domicile, mais aussi babysitters et jeunes filles au pair.

Le Relais Assistants Maternels (RAM)

Pour contacter le bureau du RAM à Chaulnes, dans l'enceinte de l'école élémentaire :

Stéphanie CRESSONNIER

03 22 85 48 06

Permanences téléphoniques :

Le lundi (de 14h à 17h)

Le jeudi après-midi (sur rendez-vous)



L'extension des entrepôts de Monsieur DEFLESSELLE, situés route d'HALLU, amène à une surface totale de 43 000 m² pour la plateforme logistique.

L'ensemble du site est en exploitation depuis le 1^{er} janvier 2018.



Pacte civil de solidarité [Pacs : en mairie depuis le 1er novembre 2017](#)

Le pacs en mairie, passage symbolique

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions),
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacés,
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

Après avoir enregistré le Pacs, l'officier d'état civil ne garde pas de copie de la convention. Elle est restituée aux partenaires.

L'officier d'état civil transmet ensuite l'information aux services de l'état civil.

Le Pacs figure en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires.

Pour un étranger né à l'étranger, l'information est portée par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

La preuve de l'enregistrement peut être faite par les partenaires :

- au moyen du visa figurant sur leur convention de Pacs,
- et, 3 jours plus tard, par la production d'un extrait d'acte de naissance,
- ou, pour le partenaire étranger né à l'étranger, par le document établi par service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.



Le Pacs produit ses effets entre les partenaires à la date de son enregistrement.



Hommages en musique

Sainte Cécile est la patronne de la musique, des musiciens, des compositeurs, des luthiers, des chanteurs et des poètes. Elle est fêtée le 22 novembre.

musiciens.

La légende nous raconte que Sainte Cécile est devenue la patronne des musiciens parce qu'elle serait rentrée chez son époux le soir de ses noces en chantant accompagnée par un orgue. Elle dit également qu'en allant au martyre Cécile entendit la musique de Dieu et se mit à interpréter des chants mélodieux, ce qui fit d'elle la figure emblématique des

Depuis toujours, les musiciens honorent leur patronne Saint Cécile et cette année encore la Batterie-Fanfare de Lihons n'a pas failli à la coutume.

C'est donc le dimanche 19 novembre dernier que les musiciens de la Batterie-Fanfare de Lihons se sont réunis pour célébrer leur Sainte patronne.

Le début de la journée est un moment privilégié pour se souvenir des musiciens disparus, de nos aînés et membres fondateurs, Marcel Froissart et Marius Tripier, ainsi que notre ancien vice-président Monsieur René Billoré mais également de nos amis Claude Froissart et Patrick Denorme, notre Grand Dom, trop tôt disparus. Des gerbes de fleurs ont été déposées sur leur tombe respective au cimetière de Lihons et de Chaulnes.



Puis un office religieux a été rendu dans l'église de Chaulnes. La classe d'orchestre et l'atelier chorale de l'école de musique de Haute-Picardie y participaient également. Cela donne l'occasion de jouer des œuvres ensemble et en même temps de proposer à l'assemblée de nouveaux morceaux travaillés lors de nos répétitions. L'orchestre en profite pour montrer une autre facette de nos Batteries-Fanfars, en incluant dans les compositions des instruments que l'on dit invités et qui ne font pas partie du répertoire de nos instruments naturels, comme l'accordéon ou la flûte. Nous aimons jouer aussi des compositions contemporaines, ce qui donne une autre image de la musique traditionnelle militaire que jouaient les cliques d'antan.

Après la célébration, le vin d'honneur traditionnel précède un repas entre amis, ce qui permet de prendre le temps de se parler tranquillement, il est vrai que le quotidien de la vie n'autorise pas toujours d'avoir le temps de prendre le temps.

Pour terminer, je dirai que nous sommes toujours ravis d'accueillir de nouveaux membres pour grossir nos rangs. Alors si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à nous contacter, vous pourrez découvrir les joies que la musique procure.



Christophe ROBIT
Batterie-Fanfare de Lihons



MIOUM ! DES CRÊPES

TEMPS DE PRÉPARATION :

15 MINUTES

TEMPS DE CUISSON :

15 MINUTES

RECETTE POUR 4 PERS :



INGRÉDIENTS :



On mélange tout !

- 1 Mettre la farine dans un saladier avec le sel, le sucre et les oeufs.
- 2 Mélanger doucement
- 3 Quand le mélange devient épais, ajouter le lait froid petit à petit, mélanger toujours doucement pour éviter les grumeaux.

CUISSON :

On fait chauffer la poêle ! Avec les parents !!!

Pas besoin d'ajouter de matière grasse (elle est déjà dans la pâte)

Verser une petite louche de pâte dans la poêle.
Faire un mouvement de rotation pour répartir la pâte.
Poser sur le feu.

Quand le tour de la crêpe se colore :

ON FAIT SAUTER LA CRÊPE !

Laisser cuire 1 minute et la crêpe est prête !



LA GUERRE AERIENNE

AU DESSUS DE CHAULNES

L'offensive alliée de 1916 dans le Santerre, ce sont les tranchées, la boue, les cratères, notre sol bouleversé, les hommes broyés sous les obus. C'est aussi, dans les airs, l'accroissement considérable du rôle de l'aviation. Au-dessus de Chaulnes, des pilotes prestigieux s'affrontent. Du côté français, les noms d'Alfred Heurtaux, de Charles Nungesser, de Georges Guynemer, reviennent souvent dans les communiqués. Ils appartiennent à la célèbre escadrille des Cigognes alors basée à Cachy.

Le 4 septembre 1916, le sous-lieutenant Guynemer observe une quinzaine d'avions ennemis sur le front de la 10^{ème} Armée. Vers 18 heures, aux commandes de son Spad baptisé « Vieux Charles », il attaque, au-dessus de Chaulnes, six appareils ennemis. Il abat l'un d'eux qui s'écrase vers Hyencourt-le-Grand.



Né le 24 décembre 1894 à Paris, Georges Guynemer a passé son adolescence à Compiègne. En 1914, il a devancé l'appel mais a été ajourné en raison de sa constitution chétive. Grâce à son père, ancien officier, il a fini par se faire affecter dans cette nouvelle arme qu'est l'aviation et a obtenu son brevet de pilote militaire le 26 avril 1915. A l'âge de 20 ans, il a remporté sa première victoire.

En raison de son habileté dans les combats aériens, il a été surnommé « l'as des as ». Il sera abattu au-dessus de Poelkapelle, en Belgique, le 11 septembre 1917. Il totalisera à ce moment 53 victoires homologuées. Il avait 22 ans.

Alfred Heurtaux est plus âgé : né en 1883 à Nantes, il obtint son brevet de pilote en 1915. Le 25 septembre 1916, il engage le combat contre un as de l'aviation ennemie, Kurt Wintgens. Comme pilote d'essai chez Fokker, cet officier allemand avait contribué à mettre au point le système de tir de la mitrailleuse axiale

synchronisée à travers l'hélice. En septembre 1916, il totalise 18 victoires. Touché par Alfred Heurtaux, il s'écrase près de Villers-Carbonnel. Il avait 22 ans, le même âge que Guynemer.

Blessé à deux reprises en 1917, Alfred Heurtaux devra renoncer à voler ce qui ne l'empêchera pas de créer en 1940 un réseau de résistance. Arrêté en 1941, interné à Büchenwald, il sera libéré par les Américains en 1945 et terminera sa carrière militaire comme général de brigade. Il est âgé de 92 ans lorsqu'il décède à Cires-les-Mello, dans l'Oise.



Charles Nungesser est né à Paris le 15 mars 1892. Après avoir participé aux combats du 2ème Régiment de Hussards dès le début de la guerre, il demanda son affectation dans l'aviation où il reçut la Croix de guerre en 1915. Au cours de la bataille de Verdun, il obtint 10 victoires. C'est en arrivant dans la Somme qu'il peignit, pour la première fois sur son Nieuport 17, son célèbre insigne : une tête de mort avec deux tibias entrecroisés surmontés d'un cercueil encadré de deux chandeliers. Il disparaîtra le 8 mai 1927 en

tentant, avant Lindbergh, de traverser l'Atlantique avec son camarade François Coli.

En 1918, Chaulnes, après avoir été libérée au printemps 1917, est à nouveau occupée par les Allemands. Le 10 août 1918, au-dessus de Chaulnes, l'as allemand Erich Löwenhardt attaque des avions anglais. En nombre de victoires, il vient immédiatement derrière von Richthofen et Ernst Udet.

Né le 7 avril 1897 à Breslau, il était le fils d'un médecin. Après sa formation militaire à l'Ecole des Cadets de Lichterfelde, il avait été affecté dans un régiment engagé sur le front de l'Est dès le début de la guerre. En 1915, il avait reçu la Croix de Fer de 2^{ème} classe pour avoir, dans les Carpates, sauvé la vie de cinq soldats allemands blessés. Après avoir opté pour l'aviation, il avait rejoint en mars 1917 la Jasta 10 (Jasta pour Jagdstaffel : escadrille) qui faisait partie de l'escadre Richtofen. A la fin du mois de mars 1918, il a déjà abattu 15 appareils ennemis. Début avril, à l'âge de 21 ans, il est nommé commandant de la Jasta 10. Le 31 mai 1918, il obtient la plus haute décoration allemande : « L'Ordre pour le Mérite ».



En juillet, pilotant le nouveau Fokker D VII, il totalise 47 victoires. Le 10 août, au-dessus de Chaulnes, il abat un avion britannique. En se dégageant, il heurte un autre avion allemand piloté par Alfred Wenz, de la Jasta 11. Les deux pilotes sautent en parachute. Mais, au contraire de celui de son camarade, le parachute de Löwenhardt ne s'ouvre pas et il s'écrase au sol.

L'évocation de ces combattants, bien identifiées, nous permet de songer à tous les autres, aux anonymes, aux sans-grades que nous travaillons sans cesse à sortir de l'oubli. Alors, pour reprendre une phrase du général de Percin, ancien président national du Souvenir Français :

« A un moment où la mémoire devient Histoire, souvenons-nous de ces hommes harassés et sanglants se demandant si, quelque jour, repousseraient sur cette terre de France le blé et les roses ».

Marcel QUEYRAT
Président du Comité de Chaulnes
Le Souvenir Français.

Chaulnes Exposition

playmobil®

09, 10 & 11
février 2018
Chaulnes

Centre socio-culturel
Vend. 09, sam. 10 & dim. 11 février
Rue Poulin, 80320 Chaulnes
2€ pour les plus de 3 ans
Vendredi : 17h/20h
Samedi & Dimanche : 10h/18h
Renseignements : 0322839688 / oclchaulnes@gmail.com



3 dioramas
pour 3 thèmes :
Le Fantastique
Médiéval (Warcraft)
Un grand
centre équestre
Disney land

Stands de vente et tombola...